

**Réponse de la Municipalité à l'interpellation des
conseillers Pierre-Luc Maillefer et consorts
relative au projet de rénovation du bâtiment de
la Croix d'Or**

Monsieur le Conseiller,
Mesdames,
Messieurs,

Situation actuelle : Le projet précité est encore en phase de pré-étude, les premières variantes élaborées par le bureau technique Moody-Camenzind à Lausanne, qui est le bureau technique de la commune, ont été soumises au SIPAL (Service Immeubles, Patrimoine et Logistique) du canton de Vaud.

Ce dernier a commandé une étude archéologique, une expertise de différents éléments décoratifs et une expertise de la charpente du bâtiment. Afin de mettre l'édifice à l'abri de toute intervention intempestive, le SIPAL a déposé une ordonnance de classement, acte qui empêche tous travaux sans l'aval du service.

A ce jour, la situation est débloquée, le SIPAL a autorisé la poursuite des études et l'élaboration d'un nouveau projet qui a été défini en collaboration entre la Municipalité, l'architecte et le service cantonal. Une décision définitive est planifiée d'ici à la fin de l'année. Un préavis pourra vraisemblablement être présenté au Conseil communal en début d'année, suivi de la mise en soumission avec un début des travaux, comme initialement prévu, à l'automne 2017.

Réponse aux sept questions contenues dans l'interpellation :

La taille de la salle à boire ne sera pas différente de celle d'aujourd'hui. Les jours et heures d'ouverture seront semblables à ceux pratiqués à ce jour. Une ouverture 7j/7 relève de l'utopie face à la charge financière qu'elle engendrerait au niveau du personnel de service et de la cuisine.

La salle de restaurant sera nettement plus grande que celle proposée actuellement, elle pourrait être multipliée par deux.

Les conditions pour un maintien de l'auberge communale dans les murs de la Croix d'Or sont maintenant réunies et la Municipalité tient à maintenir le cœur du village sur la place historique du Château, face à la Fontaine ronde, près du Four banal et de la Maison de Commune, le tout formant un ensemble cohérent.

Il est prévu la création de quatre chambres d'hôtel de bon standing au premier étage. Ces chambres feront partie de l'ensemble commercial à disposition du gérant. Aucune étude concernant leur rentabilité n'est envisagée.

L'aménagement des combles en un espace culturel ou en salle de conférence fait également partie du projet. Sa réalisation représente cependant un coût conséquent et sera tributaire des moyens à disposition. Son exploitation pose en outre de nombreux problèmes organisationnels qu'il conviendra de prendre en compte.

Comme commenté au point un, la Municipalité ne prévoit pas de mettre ce genre de conditions dans le futur bail, pour des raisons économiques. Il s'agira déjà de trouver un tenancier compétent, dynamique et sérieux, prêt à tenter l'aventure de la Croix d'Or à Ballaigues, autant dire « la perle rare », avant de lui imposer des conditions si contraignantes. La Municipalité a d'ores et déjà des contacts avec de potentiels repreneurs présentant le profil souhaité.

Les travaux devraient s'étendre de septembre 2017 jusqu'au début de l'été 2018, soit une dizaine de mois environ. Cette durée est dépendante des aléas propres à la rénovation d'un bâtiment historique. Le maintien en service du café à son emplacement actuel durant les travaux est absolument irréalisable, en conséquence des importants travaux réalisés dans le bâtiment. Aucune solution de remplacement n'est prévue, nous ne disposons d'aucun local conforme aux normes de la Police du commerce.

Comme pour de nombreux travaux que les ballaiguis ont eu à supporter ces dernières années, il faudra tout d'abord s'armer de patience, puis une fois l'ouvrage réalisé et ré-ouvert, s'engager personnellement à le faire vivre et à en faire un lieu de rencontre pour toute la population.

En espérant avoir répondu aux questions soulevées, la Municipalité reste bien entendu à disposition du Conseil communal pour toute question et vous présente, Monsieur le Conseiller communal, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

Raphaël Darbellay

Sandra Leresche